

*Marie Lemay Lachance, avocate
Conseillère juridique senior
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3382
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : mlemay-lachance@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 6 mars 2017

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des
Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter
du 1^{er} octobre 2017 – PHASE 1
Notre dossier : 312-00804
Dossier Régie : R-3987-2016**

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 2 mars dernier (A-0037) dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, nous vous transmettons les renseignements suivants.

Temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve

Gaz Métro déposera sous peu, au plus tard en début d'audience, un affidavit attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Gaz Métro n'envisage pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

La liste des témoins

Gaz Métro fera entendre deux panels de témoins, soit :

- **Panel 1 : Règles applicables aux transactions en matière d’approvisionnement gazier avec des sociétés apparentées**

Témoins :

Vincent Regnault
Directeur, Transport et approvisionnement gazier

François Crépeau
Conseiller principal, Centre de contrôle du réseau

Isabelle Lemay
Chef de service, Affaires réglementaires

Enjeux traités :

Les témoins effectueront une revue succincte de la preuve et de la demande formulée par Gaz Métro. Par ailleurs, aucune présentation n’est prévue.

- **Panel 2 : Modifications aux *Conditions de service et Tarif* visant à permettre la combinaison de services**

Témoins :

Caroline Dallaire
Chef de service, Tarification

Catherine Simard
Conseillère senior, Tarification

Jean-Sébastien Huet
Chef de service, Affaires contractuelles

Enjeux traités :

Les témoins effectueront une revue succincte de la preuve et de la demande formulée par Gaz Métro.

Durée de la présentation :

30 minutes

Gaz Métro déposera les *curriculum vitae* des témoins ci-haut mentionnés au cours des prochains jours.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période de 20 minutes pour chacun des contre-interrogatoires des témoins des intervenants.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période d'une heure pour son argumentation principale. Gaz Métro suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Afin de planifier le calendrier d'audience, Gaz Métro porte à l'attention de la Régie que Vincent Regnault (panel 1) ne pourra être présent le 16 mars en avant-midi.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb